

Compte de prévoyance 3



Le **compte de prévoyance 3** est idéal pour se constituer une épargne de prévoyance individuelle.

Convient

Employés et indépendants avec un revenu du travail assujéti à l'AVS

Avantages

- Rémunération attrayante
- Economie d'impôts: possibilité de déduire du revenu imposable les versements jusqu'à concurrence du maximum légal*
- Souplesse au niveau des versements
- Optimisation du rendement grâce à l'épargne en titres
- Possibilité d'utiliser le patrimoine épargné pour financer l'acquisition de la propriété du logement ou pour amortir indirectement une hypothèque
- Avoir de la prévoyance exempté de l'impôt sur la fortune
- Produit des intérêts exempté de l'impôt anticipé
- Une prévoyance judicieuse permet de maintenir le niveau de vie également après le départ à la retraite
- Financer la prévoyance avec des superpoints: 10 000 superpoints = CHF 100.- pour la prévoyance

Taux d'intérêt

1,500%

Conditions de retrait

Par principe au plus tôt 5 ans avant l'âge de la retraite AVS. En cas de poursuite de l'activité lucrative, au plus tard encore 5 ans supplémentaires

Un retrait anticipé est possible dans les cas de figure suivants:

- Financement de l'acquisition de la résidence principale
- Amortissement d'une hypothèque destinée au financement de la résidence principale
- Début d'une activité lucrative indépendante
- Rachat dans la caisse de pension (2^e pilier)
- Changement de branche dans le cadre de l'activité lucrative indépendante
- Départ définitif de Suisse
- Perception d'une rente invalidité complète

Modalités

- Ouverture de compte: gratuite
- Tenue de compte: gratuite
- Relevé de compte: gratuit, une fois par an au 31.12.; CHF 1.- par relevé supplémentaire
- Boucllement de compte: gratuit, une fois par an au 31.12.
- Impôt anticipé: aucun
- Clôture de compte: CHF 3.-
- Frais de port: aucuns

Prestations supplémentaires

- Carte bancaire Banque Coop: non proposée
- Carte Maestro: non proposée
- MasterCard/carte Visa: non proposées
- Bulletins de versement «orange»: gratuits
- Bulletins de versement «rouge»: payants
- Ordres de paiement: non proposés
- Ordres permanents: non proposés
- E-Banking: proposé

Remarques

Possibilité d'optimiser le rendement moyennant l'épargne en titres

- * Actifs avec caisse de pension: max. CHF 6 682.-
- Actifs sans caisse de pension: 20% du revenu du travail, max. CHF 33 408.-

Informations supplémentaires

www.banquecoop.ch

0800 88 99 66
info@bankcoop.ch
www.banquecoop.ch



fair banking
banque coop